



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la Gironde

N° 2012/03109-27

Direction Départementale des Territoires
Et de la Mer de la Gironde
Service Eau et Nature

Arrêté fixant la liste prévue au IV de l'article L.414-4 du code de l'environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 dans le département de la GIRONDE

Le Préfet d'Aquitaine, préfet de la
Gironde,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu la directive 2009/147/CE du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu la décision de la Commission du 22 décembre 2009 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, une troisième liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu la décision de la Commission du 22 décembre 2009 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, une troisième liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.414-4 et R.414-19 et suivants ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services dans les régions et départements ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites réunie dans sa formation « nature », en date du 12 janvier 2012 ;

Vu l'avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Aquitaine en date du 4 janvier 2012 ;

Vu l'accord du général commandant la région terre Sud Ouest en date du 17 février 2012 ;

Considérant l'état des données issues des documents d'objectifs opérationnels ou en cours d'élaboration ;

Sur la proposition de Mme la secrétaire général de la préfecture de la Gironde ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste locale prévue au IV de l'article L.414-4 du code de l'environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions ne relevant pas d'un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration est définie dans le tableau ci-après pour le département de la Gironde.

Cette liste est établie au vu de la liste nationale de référence définie à l'article R.414-27 du code de l'environnement.

Documents de planification, programmes ou projets, manifestations et interventions	Seuils et restrictions
6) Premiers boisements	Lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000, au dessus d'une superficie de boisement ou de plantation de : 1 hectare. Cette disposition s'applique à l'ensemble de la superficie des sites listés en annexe pour cet item.
7) Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes	Hors l'entretien nécessaire au maintien de la prairie et lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur de l'un des sites Natura 2000 listés en annexe pour cet item.
26) Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts et viaducs et travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés	Hors l'entretien courant et lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur de l'un des sites Natura 2000 listés en annexe pour cet item.
27) Travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines.	Lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur de l'un des sites Natura 2000 listés en annexe pour cet item.
35) Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste.	Lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur de l'un des sites natura 2000 listés en annexe pour cet item.

Les documents de planification, programmes, projets, manifestations et intervention figurant sur cette liste sont soumis à autorisation préfectorale au titre de Natura 2000 conformément à l'article R. 414-28 du code de l'environnement.

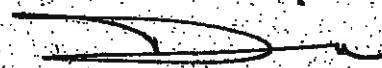
Article 2 : Les dispositions prévues dans le présent arrêté prendront effet à compter du 1^{er} octobre 2012.

Article 3 : La secrétaire générale de la Préfecture, les sous-préfets, le directeur départemental des territoires et de la mer, le directeur départemental de la cohésion sociale, le directeur départemental de la protection des populations, le chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs, diffusé dans les mairies et fera l'objet d'une insertion dans les rubriques légales d'un journal diffusé dans le département.

Bordeaux, le

09 MARS 2012

Le Préfet,



Annexe à l'arrêté fixant la liste prévue au IV de l'article L 414-4 du code de l'environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 dans le département de Gironde

Liste des sites Natura 2000 pour le département de Gironde

Premiers boisements (item 6) et retournement de prairies (item 7)

Numéro	Intitulé	Item 6	Item 7
FR7200661	Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne	X	X
FR7200662	Vallée de la Dronne	X	X
FR7200671	Vallées de la Double	X	X
FR7200695	Réseau hydrographique du Lisos	X	X
FR7200721	Vallées de la Grande et Petite Leyre	X	X
FR5402010	Vallées du Lary et du Palais	X	X
FR7200685	Vallée et Palus du Moron	X	X
FR7200689	Vallée de la Saye et du Meudon	X	X
FR7200690	Réseau hydrographique de l'Engranne	X	X
FR7200691	Vallée de l'Euille	X	X
FR7200692	Réseau hydrographique du Dropt	X	X
FR7200693	Vallée du Ciron	X	X
FR7200694	Réseau hydrographique de la Bassane	X	X
FR7200797	Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats	X	X
FR7200801	Réseau hydrographique du Brion	X	X
FR7200802	Réseau hydrographique du Beuve	X	X
FR7200803	Réseau hydrographique du Gestas	X	X
FR7200804	Réseau hydrographique de la Pimpine	X	X
FR7200805	Réseau hydrographique des Jalles de St Médard/Eysines	X	X
FR7200681	Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin	X	X

FR7200714	Zones humides de l'arrière dune du Pays de Born	X	X
FR7200680	Marais du Bas Médoc	X	X
FR7200683	Marais du Haut Médoc	X	X
FR7200682	Palus de Saint-Loubès et d'Izon	X	X
FR7200684	Marais de Braud et Saint Louis et Saint Ciers sur Gironde	X	X
FR7200686	Marais du Bec d'Ambès	X	X
FR7200687	Marais de Bruges, Blanquefort et Parempuyre	X	X
FR7200688	Bocage humide de Cadaujac et Saint Médard d'Eyrans	X	X
FR7200698	Carrière de Cénac	X	X
FR7200699	Grottes du Trou Noir	X	X
FR7200705	Carrières souterraines de Villegouge	X	X

Travaux sur ponts, viaducs et tunnels (item 26)

Numéro	Intitulé
FR7200660	La Dordogne
FR7200700	La Garonne
FR7200661	Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne
FR7200662	Vallée de la Dronne
FR7200671	Vallées de la Double
FR7200695	Réseau hydrographique du Lisos
FR7200721	Vallées de la Grande et Petite Leyre
FR5402010	Vallées du Lary et du Palais (site interdépartemental 16/17/33)
FR7200685	Vallée et Palus du Moron
FR7200689	Vallée de la Saye et du Meudon

FR7200690	Réseau hydrographique de l'Engranne
FR7200691	Vallée de l'Euille
FR7200692	Réseau hydrographique du Dropt
FR7200693	Vallée du Ciron
FR7200694	Réseau hydrographique de la Bassane
FR7200797	Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats
FR7200801	Réseau hydrographique du Brion
FR7200802	Réseau hydrographique du Beuve
FR7200803	Réseau hydrographique du Gestas
FR7200804	Réseau hydrographique de la Pimpine
FR7200805	Réseau hydrographique des Jalles de St Médard/Eysines
FR7200681	Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin
FR7200714	Zones humides de l'arrière dune du Pays de Born
FR7200680	Marais du Bas Médoc
FR7200683	Marais du Haut Médoc
FR7200682	Palus de Saint-Loubès et d'Izon
FR7200684	Marais de Braud et Saint Louis et Saint Ciers sur Gironde
FR7200686	Marais du Bec d'Ambès
FR7200687	Marais de Bruges, Blanquefort et Parempuyre
FR7200688	Bocage humide de Cadaujac et Saint Médard d'Eyrans
FR7200708	Lagunes de Saint Magne et Louchats
FR7200709	Lagunes de Saint Symphorien
FR7200696	Domaine départemental d'Hostens
FR7200697	Boisements à chênes verts des dunes du littoral girondin

FR7200698	Carrière de Cénac
FR7200699	Grottes du Trou Noir
FR7200705	Carrières souterraines de Villegouge

Travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines (item 27)

Numéro	Intitulé
FR7200698	Carrière de Cénac
FR7200699	Grottes du Trou Noir
FR7200705	Carrières souterraines de Villegouge

Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste (item 35)

Numéro	Intitulé
FR7200714	Zones humides de l'arrière dune du Pays de Born
FR7200721	Vallées de la Grande et Petite Leyre